



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

« L'accord de la Honte » : C'est ainsi que certains qualifient cet accord historique. Les mêmes qui ne négocient que dans la grève, qui crachent sur l'intéressement, les promos, les parcours professionnels, les évolutions du métier. A croire que plus les agents sont mals, et plus le terreau est bon pour leur type de syndicalisme. Oui, la CFDT entend s'appuyer sur vous pour que vos intérêts soient bien défendus !



Bulletin d'adhésion

CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
92courrier@cfdt3c.org
www.cfdtsf3c.org

DSCC 92

mars 2017

1^{ÈRE} COMMISSION DE SUIVI DE L'ACCORD NATIONAL SUR LA DISTRIBUTION

Les signataires ont participé à la commission de suivi de l'accord, dont l'objet était de faire un premier point sur les mesures immédiates (emploi, sécabilité, primes, promotions), et d'échanger sur le déroulé futur des points de l'accord dans les centres de la DSCC 92. Face à « l'accord de la honte » condamné par certains, la CFDT réaffirme que la signature d'un accord est le démarrage de l'action syndicale. Mais pour ça, il faut faire du syndicalisme, pas de la politique aux œillères déformant la réalité. Pour de plus amples détails, n'hésitez pas à interpeller les militants de la nouvelle équipe CFDT que vous rencontrerez dans les centres.

Les primes : Sur la paye de mars : 200 € pour 5 agents (bascule dans les organisations livraison du soir ou méridienne). 300 € de prime exceptionnelle pour les cadres de classe 3 : 74 cadres, ensemble des centres de distri. A noter que les responsables d'équipe auront accès à la prime facteur d'avenir de 2017, payable en 2018.

Promotions : 30 réalisées en février en 1.3, 78 prévues d'ici le 12 mai (ouverture de la RAP le 20 mars), soit 108 promos en 1.3 pour nle 1er semestre; 4 promos en janvier de FQ et facteurs managers vers le 3.1 ; et du 12 mai au 20 décembre douze RAP sont prévues pour l'accès au 3.1 (soit sur la nouvelle fonction de Responsable Opérationnel, soit sur la fonction de Responsable d'Equipe). Nota : les facteurs 1.2 proches de la retraite seront recensés, pour obtenir prioritairement une promo avant leur départ.

Recrutement en CDI : 29 réalisés, pour 61 recrutements prévus d'ici Septembre/Octobre (attente des résultats des alternants). La CFDT a demandé de cibler prioritairement les actuels contrats précaires (CDD, Intérim...). Une étude est en cours.

Jours de sécabilité : 25 jours maximum pour chaque facteur pour 2017, entre la sécabilité inopinée et saisonnière.

Mise en place de la filière « Remplaçants » : La création des facteurs polyvalents au 1er mai 2017, va permettre la mise en œuvre de la prime de 7 € par jour, ainsi que l'accès au 1.3 pour ceux qui remplacent sur deux équipes. Nota : les volontaires ne verront pas leurs congés d'été remis en cause.

Plusieurs autres sujets, comme le calendrier des réorganisations, la reprise de celles qui ont été stoppées en octobre, intégrant les mesures de l'accord, le recensement des agents en dépassement horaires fréquents... ont été débattus. Nous vous tiendrons informés des suites. Reste que, sur les nouveaux services, nous n'avons pu évoquer la question, du fait de la bataille d'arrière-garde juridique sur le déploiement de Factéo, menée par les représentants du CHSCT de NOD.

La CFDT sera à vos côtés pour décliner cet accord, en défendant vos intérêts sans sombrer dans la lutte des classes. Ensemble, nous pouvons faire la démonstration que le bon sens et le dialogue, ce qui n'exclut pas le désaccord et le conflit, sont plus producteurs de résultats collectifs et individuels que la recherche du conflit perpétuel. Ce sera notre ligne de conduite face aux provocations et coups sous la ceinture que l'on voit dans certaines prises de parole et tracts. Au final, il n'y aura qu'un seul juge : VOUS !

**Avec vous, pour vous, la CFDT !
Une nouvelle équipe ayant à cœur de vous servir avec ses tripes
et son cerveau !**